

27ème congrès national du SNETAP-FSU ARRAS 9 au 12 avril 2014



Secteur Vie Syndicale

Bulletin spécial n° 1

Sommaire :

- Calendrier prévisionnel
- Renouvellement des secrétaires de secteurs, actes de candidature



Le 27ème Congrès ordinaire du SNETAP-FSU se tiendra du 9 au 12 avril 2014

au LEGTA d'Arras, site de Tilloy les Mofflaines (Pas-de-Calais)

Austérité stop *ou* encore, préservation de notre modèle social *ou* renoncement, réorientation volontariste de notre agriculture vers le « produire autrement » *ou* « verdissement » de façade sous la pression des lobbies de l'agrobusiness, fonction publique renforcée *ou* services publics bradés, précarisés, délégués au privé, éducation nationale et enseignement public *ou* régionalisation et marchandisation du système éducatif, statuts enseignants confortés *ou* dénaturés, abaissés sous couvert d'évolution du métier... Résolument, en ce début 2014, le combat syndical reste de mise.

Nous sommes clairement économiquement, socialement, intellectuellement, à la croisée des chemins... et c'est dans ce contexte que se tiendra le 27ème congrès national du SNETAP.

Par suite, notre congrès et sa préparation se devront d'être des temps forts quant à l'élaboration collective des mandats et des actions à conduire. C'est bien ici nos adhérents et en grand nombre qui vont devoir s'investir dans la préparation de ce congrès en s'en appropriant les contenus (rapports d'activités, problématiques...) pour apporter, dans le champ qui nous est propre, une contribution forte en tant que syndicat multicatégoriel de l'enseignement public.

Nous entrons en ce mois de janvier dans une phase active et participative... alors action !

Calendrier prévisionnel

1 - Dates du congrès : Du 9 au 12 avril 2014

2 - Publication du rapport d'activité et du rapport des trésoriers

Ils doivent être portés à la connaissance des adhérents 6 semaines avant l'ouverture du congrès
Dates retenues :

- Discussion préparatoire en Bureau National : 8 janvier 2014
- Approbation du rapport par le BN : 12 février 2014
- Publication et mise en débat : mi-février

3 - Réforme statutaire

Conformément aux statuts, toute demande de réforme statutaire devra être transmise au secrétariat général avant le CSN des 15 et 16 janvier 2014.

4 - Congrès Régionaux

Ils doivent statutairement être organisés dans le mois qui précède le congrès national (soit en mars 2014).

NB. *les problématiques supports des réflexions à conduire en amont du congrès seront validées à l'occasion du CSN de mi-janvier et diffusées aux sections début février, l'objectif étant bien que les réunions de nos sections locales, puis régionales puissent s'appuyer sur ces documents et cela au plus tôt.*

Appel à candidatures des représentants des secteurs : **Date limite le 17 mars 2014**

Rappel : composition et renouvellement du Conseil Syndical National

Le CSN est composé de :

- secrétaires régionaux élus tous les trois ans à l'occasion des congrès régionaux
- secrétaires de catégorie, élus tous les trois ans par les adhérents de chaque catégorie
- **secrétaires de secteur, élus pendant le congrès** par les délégué-es mandaté-es.

L'ensemble des adhérents doit avoir à sa connaissance la liste des secteurs à pourvoir et les modalités de dépôt des candidatures.

Liste des secteurs :

COLLEGE N°	SECTEURS	Postes à pourvoir
1	COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE	1 Titulaire et 1 Suppléant
2	COORDINATION DES C A P, AFFAIRES INDIVIDUELLES, RELATIONS AVEC L'AVOCAT	1 Titulaire et 1 Suppléant
3	APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 Titulaire et 1 Suppléant
4	PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES, RECHERCHE, FORMATION DES MAÎTRES.	1 Titulaire et 1 Suppléant
5	COORDINATION DE LA COMMUNICATION	1 Titulaire et 1 Suppléant
6	EMPLOIS PRECAIRES	1 Titulaire et 1 Suppléant
7	SYNDICALISME ET FORMATION SYNDICALE	1 Titulaire et 1 Suppléant
8	VIE FEDERALE	1 Titulaire et 1 Suppléant

Modalités :

1. **Appel à candidatures :** les candidats envoient leur acte de candidature signé et profession de foi - sur le modèle joint en annexe - dès réception de l'appel et **jusqu'au 17 mars**, date limite de réception par courrier ou mail (avec confirmation par courrier).
2. Candidature à adresser à :
SNETAP-FSU Commission de Contrôle
251 Rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15
3. Établissement de la liste des candidats par la commission de contrôle : dernière semaine de mars
4. Un appel complémentaire sera fait pour les secteurs non candidatés et les candidatures supplémentaires seront recevables jusqu'à l'ouverture du congrès.
5. L'élection a lieu par et pendant le Congrès.